

ASSEMBLÉE NATIONALE1er février 2006

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 561

présenté par
Mme Billard, MM. Yves Cochet et Mamère

ARTICLE 28

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'un service civil suppose un débat en soi, et non l'application d'une étiquette sur des étiquettes sur des objectifs existants.